DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 21 AVRIL 2011

Délibération n° 2011.04. 47.B

Caractérisation des ordures ménagères résiduelles et emballages : appel d'offres ouvert

LE VINGT ET UN AVRIL DEUX MILLE ONZE à 18h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 avril 2011**

Secrétaire de séance : Brigitte BAPTISTE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Bernard CONTAMINE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 AVRIL 2011

DELIBERATION N° 2011.04. 47.B

ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS	Rapporteur : Monsieur le Président

CARACTERISATION DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES ET EMBALLAGES : APPEL D'OFFRES OUVERT

Le GrandAngoulême dispose de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés. Dans le cadre de l'exercice de cette compétence, de la démarche d'optimisation des prestations et de prévention des déchets de la collectivité, la réalisation d'une caractérisation sur ordures ménagères, résiduelles et emballages s'impose à présent.

En effet, plusieurs actions concomitantes menées par le GrandAngoulême en matière de tri des déchets ont modifié la composition des ordures ménagères :

- collecte sélective en sacs, en bacs,
- mise en place de points d'apport volontaire,
- programme de compostage individuel,
- nouveau programme local de prévention des déchets.

Le GrandAngoulême souhaite connaître plus précisément cette composition pour y adapter l'ensemble de ses actions et moyens de traitement, et savoir le différentiel entre les chiffres de son territoire et ceux constatés à l'échelle nationale et départementale.

Ces prestations s'inscriront dans le cadre d'un marché à bons de commande sans minima et maxima, mais avec une indication d'une estimation d'environ 30 000 € HT par an.

La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres ouvert, lancé en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.

Vu le cahier des charges de la consultation,

Vu l'avis favorable de la commission environnement-cadre de vie-construction du 12 avril 2011,

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché à intervenir, le marché négocié en cas d'appel d' offres infructueux ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

DE PRÉCISER que le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification. Il est ensuite renouvelable annuellement par reconduction expresse trois fois.

D'IMPUTER la dépense au budget principal à l'article – 6288 rubrique 812.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ,
A L'UNANIMITE,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **26 avril 2011**	**Affiché le :** **26 avril 2011**